

CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE ENTRE
LA VILLE DE GRAVELINES, LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ET
L'ASSOCIATION ATOUTS VILLE
MARCHE DE SERVICE DE RESTAURATION COLLECTIVE

Madame Christelle DENEUVILLE, expose au Conseil Municipal qu'il convient de renouveler le marché de service de restauration collective.

Le Centre Communal d'Action Sociale (dont le Foyer Logement le Béguinage) et l'association « ATOUTS VILLE » ont également à passer un marché pour le même type de prestations.

Ces prestations doivent faire l'objet d'une procédure de marché public.

Il est proposé de conclure avec le Centre Communal d'Action Sociale et l'association « ATOUTS VILLE » un groupement de commandes en vue de la passation et l'exécution du marché public.

Le coordonnateur chargé de la passation et de la signature du marché serait la Ville de Gravelines et la commission compétente pour le groupement serait celle de la Ville de Gravelines. Les modalités de fonctionnement du groupement seront définies par la convention constitutive de groupement de commandes.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil Municipal,

- Oui l'exposé qui précède et après en avoir délibéré ;
- Approuve cette proposition ;
- Autorise le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer la convention à intervenir et toutes pièces utiles à l'exécution des présentes.
- **ADOpte A L'UNANIMITE.**

**FAIT ET DELIBERE A GRAVELINES, LE 16 DECEMBRE 2022
POUR EXTRAIT CONFORME,**

LE MAIRE,



Bertrand RINGOT

Reçu en Sous-Préfecture le 20 DEC. 2022

Mis en ligne sur le site de la Ville le 20 DEC. 2022

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la ville de GRAVELINES
Arrondissement de Dunkerque
Département du Nord

Conseil Municipal convoqué le : Vendredi 9 Décembre 2022

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

SEANCE DU VENDREDI 16 DECEMBRE 2022

Président : Monsieur Bertrand RINGOT

Maire

Secrétaire : Monsieur Julien VEYER

Conseiller Municipal

Etaient présents :

Monsieur Bertrand RINGOT, Maire.

Monsieur Alain MERLEN, Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, Monsieur Daniel WILMOT, Madame Marylène BEAUSSART, Monsieur Christian DEVOS, Madame Marie-Madeleine DUBOIS, Monsieur Alain BOONEFAES, Madame Laurie VERSTRAET, Monsieur Raoul DEFROUIT, Adjoints au Maire.

Monsieur Julien VEYER, Monsieur Claude WADOUX, Monsieur Jean-Pierre HERBEZ, Monsieur Michel CANOEN, Madame Claudine BARBIER, Madame Josée BLEUEZ, Monsieur Bruno MARSYLLE, Madame Valérie GENEVET, Madame Christelle DENEUVILLE, Monsieur Laurent NOTEBAERT, Madame Nathalie RIOT, Madame Annabelle SALA à partir de 17h21, Madame Aurore DEVOS, Monsieur Cédric LIAGRE, Monsieur Julien GERAERT, Conseillers Municipaux.

Absents Excusés :

Madame Emmanuelle PERY, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame BLEUEZ,

Madame Lise BLANCKAERT, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame KERCKHOF-LEFRANC,

Madame Karine VANDERSTRAETEN, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Monsieur DEVOS,

Madame Annabelle SALA, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame GENEVET jusqu'à 17h21,

Monsieur Modou FALL, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Madame BEAUSSART,

Madame Léanna VANDEWALLE, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Monsieur DEFROUIT,

Madame Maria ALVAREZ, Madame Christelle HENON, Madame Angélique FAVRESSE, Conseillères Municipales

Démissionnaires :

Monsieur Sébastien HANNEDOUCHE, Conseiller Municipal.

Monsieur Etienne DE LA MENSBRUGE, Conseiller Municipal.